

# REGLEMENT DU JEU

## « BATTLE DE STYLE »

Jeu concours valable sur KIABI.com

### Article 1 – Société organisatrice

**Du 11 août au 24 août 2025**, la société KIABI EUROPE SAS, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 344 103 270, dont le siège social est situé 4A rue du Moulin de Lezennes à LEZENNES (59260), organise un jeu concours intitulé « La battle de style », à l'occasion de l'opération rentrée des classes sur son site internet KIABI.com et l'application KIABI.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu, lequel est réputé accepté par tout participant.

### Article 2 – Principe du Jeu

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure, résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion des personnes liées par contrat de travail, direct ou indirect, permanent ou temporaire à la société KIABI EUROPE, les membres de leur famille (ascendants, descendants, collatéraux, conjoints, concubins) et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce Jeu directement ou indirectement.

Tout Participant âgé de moins de 18 ans devra obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. KIABI peut exiger que les parents ou tuteurs fournissent une preuve officielle du lien entre le mineur et son représentant légal pour vérifier l'exactitude des informations.

KIABI se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions ci-dessus et d'exclure du Jeu toute personne ne remplissant pas les conditions ou refusant de justifier des conditions.

Chaque Participant remplissant les conditions ne pourra jouer qu'une seule fois par jour pendant la durée du Jeu. KIABI se réserve le droit de procéder à toute vérification.

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site internet du concours. Le participant s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contacté en cas de gain, en fournissant des informations exactes (civilité, nom, prénom, adresse email, date de naissance).

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect du présent règlement par le Participant.

## **Article 3 - Modalités de participation**

### **3.1 Mécanique du Jeu**

Le Participant est invité à se rendre sur le site internet du Jeu : <https://jeux-concours.kiabi.com/rentree>

Il remplit un formulaire d'inscription en y indiquant sa civilité, nom, prénom, adresse email, date de naissance et a ensuite la possibilité de s'abonner à la newsletter de KIABI par email.

Lorsque le Participant a validé le formulaire d'inscription, il accède au jeu selon les étapes suivantes :

Le participant sélectionne au préalable s'il souhaite découvrir des looks KIABI pour filles ou pour garçons. Pour chaque look proposé, il est invité à choisir son style préféré ou à utiliser un "JOKER" pour passer à la proposition suivante. Une fois toutes les sélections effectuées, sa participation est automatiquement validée. À l'issue du jeu, le participant découvre le podium des styles les plus plébiscités par l'ensemble des joueurs. Enfin, il a la possibilité de tenter de remporter un an de shopping en devenant membre du programme de fidélité "En Famille", entre le 11 et le 24 août 2025.

### **3.2 Conditions de participation**

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique, au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site Internet et cette participation est individuelle. Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un Participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

Les Participants sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les Participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots. Une fois inscrit, le Participant aura la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout Participant suspecté de fraude pourra être écarté du Jeu par KIABI sans que ce dernier n'ait à en justifier. Toute participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, sera considérée comme nulle.

### **3.3 Désignation du Gagnant**

Un tirage au sort sera effectué le 15 septembre afin de désigner quarante-trois (43) Gagnants parmi l'ensemble des Participants ayant correctement rempli leur formulaire d'inscription. La date du tirage au sort pourra exceptionnellement être décalée.

A la suite du tirage au sort, le(s) Gagnant(s) sera contacté conformément à l'article 5 du présent règlement afin de récupérer son lot.

### **Article 4 - Dotations**

Les lots mis en jeu sont listés ci-dessous :

- 20 cartes de 10€ = 200€
- 10 cartes de 20€ = 200€
- 10 cartes de 50€ = 500€
- 3 cartes de 500€ = 1500€ (1 an de shopping « En Famille »)

**La valeur totale des lots est de 2400 euros TTC.**

Les lots ne seront ni échangeables ni remboursables. Dès réception du lot par le Gagnant, celui-ci sera sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le Gagnant ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remplacement. La dotation offerte sera strictement nominative et ne pourra donc pas être cédée à une autre personne.

Un seul lot sera attribué par Gagnant. Les Gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au lot.

Le cas échéant, le Gagnant prendra à sa charge tous les frais/taxes liés à la participation au Jeu et à l'utilisation du lot.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les lots ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

KIABI se réserve le droit de modifier ou de compléter les lots durant le Jeu.

### **Article 5 – Remise des lots**

Le Gagnant sera avisé personnellement par KIABI par e-mail ou par téléphone grâce aux informations renseignées dans son formulaire d'inscription dans un délai de 30 jours (les Participants sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur adresse e-mail). Si le Gagnant ne répond pas à la sollicitation de KIABI dans les 15 jours à compter de la dernière sollicitation, le lot sera perdu.

KIABI ne saurait être tenu responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique. Il est rappelé qu'un Participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestations, seuls les listings des Participants de KIABI font foi.

KIABI prendra contact avec les gagnants afin d'organiser la remise & l'envoi des lots.

## **Article 6 – Responsabilité**

KIABI ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, le Jeu devait être écourté, prolongé, reporté, modifié ou annulé.

KIABI ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier électronique (email de confirmation de participation, email de confirmation de vote, email de parrainage), de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnement du réseau Internet, des interruptions, des délais de transmission des données, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant, d'erreur d'acheminement des lots ou de la perte de ceux-ci par les services postaux lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. KIABI ne saurait être tenu responsable dans le cas où le Gagnant a renseigné le formulaire d'inscription avec des données erronées.

Il appartient à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et son Gagnant. KIABI se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu.

## **Article 7 - Droit applicable**

Le Jeu, le règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

KIABI tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci. Cependant, toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu pourra être formulée par écrit et adressée à l'adresse postale de KIABI ou par mail à : [contact@kiabi.com](mailto:contact@kiabi.com) mais ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement qui ne serait pas résolu à l'amiable, sera soumis au Tribunal du choix du demandeur qui sera seul compétent.

## **Article 8 – Communication**

Le Gagnant autorise KIABI et les sociétés de son groupe à utiliser à titre publicitaire en France et à l'international, en tant que tel, ses nom, prénom, commune de résidence sans restriction ni réserve et sans que cette utilisation n'ouvre de droit et rémunération autres que le lot gagné.

Cependant si le Gagnant ne souhaite aucune utilisation pour la communication du Jeu de ses nom, prénom, commune de résidence, il peut en demander l'interdiction par courrier à l'adresse de KIABI.

## **Article 9 - Mise à disposition du règlement du Jeu**

Le présent règlement est mis à disposition en intégralité et à titre gratuit à partir du site <https://jeux-concours.kiabi.com/rentree> et pourra être adressé par e-mail sur simple demande. Il pourra également être adressé par courrier. Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

Le présent règlement est déposé chez :

**SAS WATERLOT & ASSOCIES – LILLE**  
**36 rue de l'hôpital militaire**  
**59800 Lille**  
**Tél : 03 20 12 84 30**

## Article 10 – Informatique et libertés

Les informations collectées par KIABI, votre nom et prénom, sont nécessaires pour la participation au Jeu et notamment pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots. Les données collectées sont destinées aux sociétés KIABI EUROPE et BUNSHA et seront utilisées pour la gestion de l'opération. Sous réserve du consentement explicite du Participant ou, selon les cas, à défaut d'opposition de sa part, les données collectées pourront être utilisées par la société organisatrice, afin de mieux le servir ou l'informer des nouvelles offres susceptibles de l'intéresser.

La société KIABI EUROPE, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 344 103 270 dont le siège social est situé 4A rue du Moulin de Lezennes à LEZENNES (59260), et la société BUNSHA (société du Groupe Kiabi), société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 312 347 362 dont le siège social est situé 4A rue du Moulin de Lezennes à LEZENNES (59260), sont conjointement responsables du traitement de vos données personnelles, c'est-à-dire qu'elles déterminent conjointement les finalités et les moyens des traitements nécessaires à l'organisation de ce Jeu concours. Elles ont signé un accord entre elles, déterminant leurs rôles respectifs et leurs relations vis-à-vis des personnes concernées. Les grandes lignes de cet accord pourront être mis à votre disposition sur demande effectuée auprès du délégué à la protection des données.

Afin de vous apporter le meilleur service, KIABI partage dans certains cas des données avec des tiers, qui présentent des garanties suffisantes à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à garantir la protection de vos droits et de vos données.

Ces tiers sont :

Notre sous-traitant afin d'organiser la gestion informatique du Jeu. Nous ne partageons avec lui que les données strictement nécessaires dans le cadre de ce traitement :

- **ADICTIZ**, SAS au capital social de 350 260€, ayant son siège social 2, rue Fourier, 59000 LILLE, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 504 614 892,

L'étude d'huissiers de justice chargée de réaliser le tirage au sort. Nous ne partageons avec elle que les données strictement nécessaires dans le cadre de ce tirage au sort :

- **SAS Waterlot & Associés**, SAS au capital de 200 000€, ayant son siège social 36 rue de l'Hôpital militaire à LILLE (59800), immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 833 549 835

## Article 11 – Règlement amiable

Conformément à l'article L.133-4 du Code de la consommation, le Participant est informé qu'il a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement d'un litige.

Pour connaître les modalités de saisine du médiateur, vous pouvez contacter notre médiateur :

FEVAD Service Médiation de la consommation  
BP20015 75362 PARIS CEDEX 8  
Téléphone : 01 42 56 38 86  
Courriel : [mediateurduecommerce@fevad.com](mailto:mediateurduecommerce@fevad.com)